



## COMMUNE DE NANTEUIL COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 18 décembre, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Alain BORDAGE, Christelle GERODOLLE, Christophe NAUD, Suzette AUZANNET, Diana OBADIA, Nadine ROLLANDEAU, Nathalie LIEVENS, Hervé PARTHENAY, Joël PARTHENAY, Nicolas PORTIER, Catherine BROUSSARD, Laurence FESTINO, Damien GALLES,

Absents excusés : Gilles MEUNIER (pouvoir donné à Christophe BILLEROT), Jean-Paul SAINTON (pouvoir donné à Catherine BROUSSARD), Marina CAPPELLAZZO (pouvoir donné à Laurence FESTINO).

Secrétaire de Séance : Christelle GERODOLLE

Date de convocation et d'affichage : 11 décembre 2020

### **I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020**

Le compte rendu du 12 novembre 2020 est approuvé.

### **II - Délibérations**

#### **1) Acquisition de terrain**

Monsieur le Maire propose d'acquérir un terrain appartenant à Madame SERVANT, situé route de La Mothe référencé section ZK n° 442 (pour partie) et ZK n° 405 dans son entier. L'ensemble de cette acquisition a été proposé pour un montant de 20 € le m<sup>2</sup>. Dans l'attente du bornage, il est précisé que cette acquisition ne saurait excéder 2500 m<sup>2</sup>, soit 50 000 € hors frais de bornage et d'actes notariés.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :***

- ***De valider l'achat de la parcelle ZK n°405 et une partie de la parcelle ZK n°442.***
- ***Le montant de l'acquisition totale est de 20 € le m<sup>2</sup>, sachant que la surface totale acquise ne saurait excéder 2500 m<sup>2</sup>.***
- ***Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la collectivité.***

#### **2) Effacement de dette**

Suite à la décision du Tribunal judiciaire de NIORT en date du 23 mars dernier, le centre des finances publiques propose l'effacement d'une dette de 610.05 €. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :***

- ***L'effacement de la dette de 610.05 € suite à la décision du Tribunal de NIORT en date du 23 mars 2020.***

### 3) Cuisines communales

Les plans de financement proposés concernant le projet de restructuration et mises aux normes sanitaires et d'accessibilité des cuisines communales : Maison du Temps Libre et cantine scolaire comme suit :

#### PARTIE AIDE A LA DECISION

DEPENSES HT	RECETTES
• Honoraires architectes 4 821.60 €	- CAP79 4 697.50 €
• Honoraires Economiste 1 772.40 €	- Autofinancement 4 697.50 €
• Honoraires BET 1 228.50 €	
• Honoraires BET 1102.50 €	
• Honoraires SPS 470.00 €	
• <b>Total 9395.00 €</b>	- <b>Total 9 395.00 €</b>

#### PARTIE TRAVAUX

DEPENSES HT	RECETTES
• Frais d'honoraires 17 325.00 €	- DETR 61 740.00 €
• Frais d'honoraires SPS 1 820.00 €	- CAP79 40 776.78 €
• Travaux 213 400.00 €	- Communauté de communes 46 810.00 €
• Option de travaux 3 700.00 €	- Autofinancement 88 218.22 €
• Contrôle technique 1 300.00 €	
• <b>Total 237 545.00 €</b>	- <b>Total 237 545.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE avec 15 voix pour et 3 voix contre et 1 abstention :**

- **De valider la proposition des plans de financement tels que proposés ci-dessus et de solliciter les aides du département, de l'Etat et de la communauté de communes conformément à la proposition ci-dessus.**

### 4) RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le Centre de Gestion des Deux-Sèvres a proposé un groupement d'achat pour la mise en œuvre du RGPD dans la collectivité.

S'agissant du lot relatif à notre collectivité le Centre de Gestion a retenu la proposition suivante :

**Offre de base 950 € HT, l'option 1 de mission DPD externalisé pour un montant annuel de 650 € HT et la mission d'assistance et de conseil au DPD interne pour un montant annuel de 250 € HT.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- **D'adhérer à la Centrale d'achat du CDG79,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au marché de mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat avec le Règlement Général sur la Protection des Données.**
- **De l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données à savoir 950 € HT pour l'offre de base et l'option 1 de mission DPD externalisé pour un montant annuel de 650 € HT.**

### 5) Tarifs Maison du Temps Libre (MTL)

Suite à l'acquisition d'un vidéoprojecteur, installé dans la Maison du Temps Libre (MTL), Monsieur le Maire propose d'ajouter un tarif de location de ces matériels (écran et vidéoprojecteur) aux tarifs de cette salle. Ce tarif prend en compte, pour partie, le temps nécessaire aux services techniques

pour la mise en place des branchements, l'information et la formation de ces matériels auprès des usagers et cela permet aussi de responsabiliser les usagers. Ce tarif s'applique lorsque la salle est facturée.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **De valider l'option de location du vidéoprojecteur à la MTL pour un montant de 100 €.**

#### **6) Téléthon 2020**

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € au Téléthon pour l'année 2020 compte tenu de l'annulation de la manifestation dédiée à récolter des fonds pour la recherche.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'octroyer une subvention de 1000 € au Téléthon au titre de l'exercice 2020.**

#### **7) Gérance P'tit Toqué**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la vente du fonds de commerce du bar-restaurant le P'tit Toqué. A cette fin, un bail glissant va être signé avec le nouveau gérant Monsieur STALIN Pascal, qui rachète le fonds de commerce et conserve le même nom de restaurant.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **De valider le glissement de bail du restaurant le P'tit Toqué, de Monsieur MANSION à Monsieur STALIN. Le loyer de 520.57 € TTC est conservé et les conditions de location restent inchangées.**

#### **8) Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Conformément à la législation, Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal, document adressé à l'ensemble des élus. Le règlement intérieur doit être adopté dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil Municipal. Une réunion de travail a été organisée dans le cadre de l'élaboration de celui-ci.

Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN et Monsieur Christophe NAUD en présentent le contenu. Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN rappelle les éléments obligatoires devant apparaître dans le règlement ainsi que les éléments facultatifs.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **De valider le règlement intérieur du Conseil Municipal.**

#### **9) Virement de crédits**

Monsieur le Maire informe la collectivité qu'elle doit verser 155 € au titre du dégrèvement de taxes pour les jeunes agriculteurs, année 2020.

Il n'y a pas de crédits d'inscrits au chapitre 73 au BP 2020.

Il est proposé de retirer 155 € article 60623 (alimentation) puisque les dépenses ont été moindres cette année compte tenu de la COVID 19 et de rajouter 155 € article 73 91171 : dégrèvement des taxes.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **De valider la proposition de virements de crédits suivante : section fonctionnement dépenses : -155 € article 60623 et +155 € article 73 91171.**

#### **10) 1000 Chantiers**

Dans le cadre du plan de relance du département des Deux-Sèvres, les 1000 chantiers, il est proposé de déposer un dossier concernant les travaux de charpente du clocher.

La charpente du clocher est très endommagée et la croix menace de tomber.

L'entreprise RABIN Francis a été retenue pour réaliser ces travaux d'un montant total de 6694.13 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **De valider le devis de l'entreprise RABIN pour un montant total de 6694.13 € HT et de solliciter une subvention de 3347 € auprès du département des Deux-Sèvres.**

Madame Laurence FESTINO aimerait savoir quand nous aurons les réponses pour les dossiers déjà déposés. Monsieur le Maire répond que nous ne le savons pas.

### **III - Comptes-rendus réunions et informations**

#### **1) Culture et communication**

Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN expose le sommaire retenu dans le cadre de l'élaboration du bulletin et les grands thèmes choisis en concertation avec le groupe de travail.

Après consultation, le même imprimeur que l'an passé, est retenu. L'objectif étant que la maquette soit finalisée mi-janvier pour une impression fin janvier.

Elle informe également du travail en collaboration avec Monsieur Christophe Naud et Madame Marie SABOURIN (les mots volants et Raymond son camion). Le projet serait de mettre en place un moment de convivialité, type petit marché devant l'école, en partenariat avec les mots volants et les artisans, maraichers, restaurateurs qui pourraient être intéressés par cette démarche. Pour le moment, le projet n'en est qu'à ses prémises.

#### **2) Environnement et aménagement**

Monsieur Alain BORDAGE expose les derniers travaux sur la commune : taille de arbres, illuminations de Noel, désherbage au gaz, réserve incendie champ Marchand (remplissage et clôture), réparation du passage à gué et curage du ruisseau, abattage du frêne au niveau de Fontaine Sucrée.

Concernant le contrat Iris proposé par le groupe SEOLIS dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public, il arrive à son terme le 31/12/2020. Il a été prolongé de 3 mois moyennant 1189 € HT, permettant ainsi au Conseil Municipal de réfléchir à la pertinence de son renouvellement. Le dossier est confié à Monsieur Hervé PARTHENAY.

L'ensemble du Conseil Municipal aimerait également savoir s'il est possible de couper l'éclairage sur certains lieux ; et notamment pendant les vacances scolaires. Monsieur Alain BORDAGE indique que cela est techniquement difficile mais va être étudié avec les services techniques.

Concernant la sécurisation du bâtiment scolaire (vidéoprotection et mise en place de portails et clôtures sécurisés), le dossier n'a pas été retenu sur l'exercice 2020 au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Pour autant, le dossier sera redéposé au mois de janvier 2021.

Enfin concernant le PLUI, la communauté de communes Haut Val de Sèvre a décidé de relancer la révision du plan.

Monsieur Alain BORDAGE expose le compte rendu du dernier conseil syndical du SITS, durant lequel il a été décidé d'adhérer au groupement d'achat du CDG dans le cadre de la mise en place du RGPD, un point financier sur la sortie de certaines communes du syndicat suite à la sortie de la communauté de communes du mellois et d'une aide versée par la Région au SITS dans le cadre des emplois d'accompagnateurs dans les transports.

#### **3) Enfance et jeunesse**

##### Crise sanitaire

Un agent a été testé positif. Il a été remplacé par un agent de la commune du lundi 16/11 au vendredi 20/11. L'ensemble du personnel a été testé et il n'y a eu aucune incidence au niveau des élèves puisque l'agent n'était pas en contact avec ces derniers et toutes les mesures sanitaires ont été scrupuleusement respectées.

#### Rencontre avec MR THIERRY BEJAT Inspecteur Académique

L'inspecteur d'académie s'est rendu dernièrement en mairie afin de faire un point sur l'école. Il a été reçu par Monsieur le Maire et Madame Suzette AUZANNET qui expose le retour de cet échange. Un projet est proposé par le FRAC « Fonds Régional Art Contemporain » qui s'appelle « Les colporteurs ». Ce projet permettra à l'école d'accueillir l'œuvre d'un artiste contemporain. La directrice et les enseignantes l'ont validé.

Le principe étant qu'un médiateur de la FRAC anime une première séance d'échanges, de présentation de l'œuvre et sa démarche à une classe. Cette classe d'élèves-colporteurs sera chargée d'aller présenter l'œuvre auprès des classes suivantes. Un registre de pensées recueillera auprès des élèves ce que l'œuvre leur a inspiré, sous forme de textes, d'images ou autres. Ce registre suivra ensuite l'œuvre et sera complété par d'autres élèves dans d'autres écoles.

Cette œuvre sera également exposée à l'école entre deux périodes de vacances (fin d'année scolaire).

#### Conseil d'école du mardi 8 décembre 2020

Madame Suzette AUZANNET indique que le compte rendu sera diffusé sur le site Internet de la commune dont les éléments suivants :

- les effectifs actuels et les prévisions 2021/2022
- présentation de l'équipe pédagogique et du personnel
- bilan financier : coopérative scolaire au 3/12/2020 : 3 700.76 €
- présentation des représentants de parents d'élèves
- projet d'école 2018/2022
- projets et sorties pédagogiques
- point sécurité
- travaux et aménagement (remerciement à la mairie pour les travaux effectués)

Madame Suzette AUZANNET fait également un point sur les impayés de cantine et garderie pour lequel un suivi régulier et attentif est effectué.

Elle indique également qu'il y a eu une intrusion dans l'école dans la nuit du mercredi 16 décembre au jeudi 17 décembre 2020. Monsieur le Maire propose d'étendre le dispositif d'installation de badges prévu à la MTL, aux accès de l'école.

#### 4) Vivre ensemble

Madame Christelle GERODOLLE informe les membres du Conseil Municipal que désormais 24 personnes sont bénéficiaires de l'aide mise en place pour l'assistance aux courses entre autres, sur la commune. Cela permet d'entretenir le lien avec les personnes fragiles et de les accompagner dans le cadre des déplacements quotidiens.

#### **IV- Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des prochaines élections 2021 liées au renouvellement des représentants des communes et communautés de communes au sein du conseil supérieur de la fonction publique.

Monsieur le Maire informe également du projet d'acquisition d'un terrain lors du prochain Conseil Municipal de janvier 2021, ce projet a déjà été évoqué mais il a pris du retard car il y avait une erreur de bornage.

La collectivité a été soumise à un contrôle URSSAF en novembre dernier. Le bilan étant qu'un léger rattrapage de cotisations doit être effectué mais compte tenu d'une sur-cotisation au niveau des paies 2017-2018, la collectivité devrait récupérer environ 700 €.

Monsieur Nicolas PORTIER, souhaite remercier le Conseil Municipal pour la subvention 2020 versée à l'APE et le prêt du camion pour aller récupérer les sapins de Noël. L'APE remercie également la municipalité pour l'organisation du goûter de Noël (mise à disposition de la MTL, projection d'un film avec le nouveau matériel et aide des élus et des agents pour la mise en œuvre de ce goûter dans le respect des mesures sanitaires.

Madame Catherine BROUSSARD signale un possible cambriolage sur la commune. Madame Christelle GERODOLLE indique que les membres du dispositif « voisins vigilants » devaient se réunir dernièrement mais compte tenu de la COVID19, cela a été repoussé.

Monsieur Loïc HERVE aimerait savoir comment procéder pour payer en CESU dématérialisés les services de cantine et garderie. Il lui est conseillé de contacter la trésorerie de SAINT-MAIXENT L'ECOLE.

Madame Nathalie LIEVENS propose qu'il soit fait un cadeau aux aînés participant au repas annuel. Monsieur le Maire indique que ce repas sera peut-être reporté, il propose donc d'attendre avant d'envisager une autre proposition.

Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN remercie les habitants et les élus pour leur participation à l'opération « Boîtes de Noël » puisqu'une vingtaine de boîtes ont été récupérées à la mairie de Nanteuil et remises au CIAS.

Monsieur Christophe NAUD informe de la prochaine distribution des cartes de vœux à l'attention des habitants. Ces cartes sont imprimées avec un dessin d'élève de l'école et un mot d'accompagnement.

Monsieur Damien GALLES indique que les ordinateurs que l'entreprise VIM a souhaité donner à la commune, sont prêts à être retirés. Monsieur Christophe NAUD et Monsieur Damien GALLES se chargent de l'organisation de la livraison et la remise en état des ordinateurs avant une possible mise en service. L'ensemble du Conseil Municipal remercie l'entreprise pour ce don.

Fin du Conseil Municipal à 22h20